



1983 – 2013

30 ans de cheminement auprès des personnes en situation de handicap mental



Service Didot Accompagnement
Rapport d'activité
2013

Par Frédéric Laisné, Responsable du service & par l'équipe éducative

DIDOT ACCOMPAGNEMENT
29 rue du Cotentin 75015 PARIS
Tél. 01.40.47.02.23 Fax. 01.43.21.54.06
E-mail. : info@didot.asso.fr site Internet : www.didot.asso.fr

1 L'ORGANISATION ET LES MOYENS

1.1 Les moyens humains.

- Rappel sur le personnel (tableau) (qualifications).
- Le personnel en 2013.
- Formation du personnel.

1.2 Les moyens matériels

- Situation du parc immobilier
- Occupation
- Besoins

2 LE PUBLIC ACCOMPAGNE EN 2013.

2.1 Evolution de l'effectif (sorties, admissions).

2.2 Caractéristiques de l'effectif au 31/12/2013

- Age, sexe.
- Durée d'accompagnement.
- Tutelle.
- Logement.
- Emplois et activités de jour.

3 LES ACTIONS DU SERVICE EN 2013.

3.1 L'accompagnement individuel.

3.2 Suivi administratif, social et relogement des personnes hébergées.

3.3 Les activités collectives et la vie associative.

4 ELEMENTS FINANCIERS.

4.1 Compte administratif 2013

4.2 Budget 2014

CONCLUSION & PERSPECTIVES

1 L'ORGANISATION ET LES MOYENS

Le SAVS Didot a accueilli, durant l'année 2013 un nombre d'usagers supérieur à sa capacité maximum d'accueil, de 48 usagers accompagnés par 4 éducateurs, représentant 3.36 équivalent temps plein (etp).

Les logements mis à disposition des usagers, qui leur permettent de faire, l'expérience d'une vie de plus en plus autonome, ont connu en 2013 un taux d'occupation de 95 %, supérieur à celui de l'année 2012.

1.1 Les moyens humains.

Le SAVS Didot compte fin 2013 huit salariés pour 5.97 etp, répartis comme suit :

Catégorie	Salariés	ETP	Type de contrat	Qualification
Direction / encadrement	1 directeur	1	CDI	Niveau 2
	1 psychologue	0.11	CDI	Niveau 1
Administration /Gestion	1 secrétaire/comptable	1	CDI	Niveau 3
Social	1 assistante sociale	0.50	CDI	Niveau 3
Socio-éducatif	1 animatrice 1 ^{ère} cat.	1	CDI	Niveau 3
	1 animatrice 1 ^{ère} cat.	0.50	CDI	Niveau 3
	1 animateur 1 ^{ère} cat	1	CDI	Niveau 3
	1 animateur 1 ^{ère} cat.	0.86	CDI	Niveau 1
Total	8	5.97		

Aucun mouvement de personnel n'a eu lieu durant l'année 2013. Cette stabilité est positive pour les usagers et pour le travail d'équipe.

Sur le plan de la **formation du personnel**, une formation collective portant sur la sécurité et la prévention des incendies a été dispensée à l'ensemble du personnel au début de l'année 2013. Quatre salariés ont, d'autre part, suivi des formations individuelles.

Ces formations ont porté sur l'autisme, le handicap et l'inter-culturalité pour les personnels socio-éducatifs et sur le budget prévisionnel pour le comptable. Deux éducateurs ont également suivi une formation de référents/tuteurs pour l'accueil des stagiaires éducateurs.

Notre service a également accueilli, de février à décembre 2013, un stagiaire éducateur spécialisé permettant ainsi pour lui de compléter son expérience, et pour nous de profiter de son dynamisme et de son regard neuf sur nos pratiques. Il est à noter que ce stagiaire s'est particulièrement investi dans notre service en proposant aux usagers un atelier informatique qui a rencontré un franc succès.

1.2 Les moyens matériels.

Depuis 2005 notre service loue 10 logements dans le parc social parisien pour accomplir sa mission. Ces logements font l'objet de conventions avec Paris-Habitat pour neuf d'entre eux et avec la RIVP pour l'un d'entre eux.

N°	Adresses	Bailleurs	Types	Utilisation
C80	rue du Cotentin Paris 15	Paris Habitat	F3	Siège
C10	rue du Cotentin Paris 15	Paris Habitat	F1	Activités collectives
R1	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R7	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R27	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R40	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R76	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R77	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F4	Hébergement 3 personnes
B32	rue Broussais Paris 14	Paris Habitat	F4	Hébergement 3 personnes
D1	rue Léon Dierx Paris 15	RIVP	F4	Hébergement 3 personnes

Trois appartements collectifs et **5 studios** nous permettent d'héberger aujourd'hui **14 personnes** dans le cadre d'un contrat de mise à disposition par lequel la personne s'engage à régler une redevance correspondant au loyer (ou part du loyer) que nous acquittons aux bailleurs, diminué de l'aide pour le logement à laquelle elle peut prétendre.

Ces logements doivent permettre aux usagers hébergés de faire l'expérience d'une vie autonome afin qu'ils prennent confiance dans leur capacité à vivre sans avoir besoin au quotidien d'une présence familiale ou éducative.

En 2013 le taux d'**occupation** global de nos chambres en appartements partagés et de nos studios a été de **95 %** contre 88 % en 2012.

L'articulation de l'usage des appartements partagés et des studios individuels doit permettre à nos usagers hébergés de faire cet apprentissage progressivement. Ainsi, l'hébergement en studio doit succéder à la période d'hébergement en appartement pendant laquelle la personne n'est pas mise directement dans une situation d'isolement, où ses capacités d'autonomie sont évaluées et où elle peut compter sur la présence hebdomadaire d'un éducateur.

En 2013, trois personnes ont quitté l'hébergement que nous leur proposons. Une personne a souhaité retourner vivre auprès de ses parents malgré les presque 2 années d'autonomie réussies dans un appartement. Une personne hébergée en urgence suite à une situation conjugale compliquée et qui souhaitait être hébergée en foyer a quitté notre appartement en septembre. Enfin une troisième personne a été relogée par Paris habitat dans un logement en nom propre, après que son dossier de demande ait abouti, dans le cadre du dispositif dit des "accords collectifs" piloté par la préfecture.

Ainsi 2 personnes ont pu emménager dans nos appartements partagés en 2013, et une autre tout début 2014. C'est autant qu'en 2012, mais cela reste insuffisant, au regard du nombre de sollicitations que nous enregistrons chaque année.

Afin d'augmenter notre capacité d'hébergement nous souhaitions rencontrer la maire adjointe en charge des personnes en situation de handicap, mais compte tenu de la proximité des élections municipales et de la longueur des démarches à entreprendre pour se voir attribuer des logements nous avons préféré y renoncer. Néanmoins nous envisageons en 2014, de poursuivre cet objectif en trouvant de nouvelles stratégies pour cela.

Il est à noter que nous avons fait réaliser des travaux de rénovation et de mise aux normes des installations électriques de nos appartements partagés. Même si celles-ci n'étaient pas vétustes, elles ne répondaient plus aux normes en vigueur dans un local d'habitation.

2 LE PUBLIC ACCOMPAGNE EN 2013.

L'accompagnement proposé par le SAVS Didot a concerné **52 personnes** en 2013.

- 47 personnes relevant pour leur prise en charge du département de Paris (75) ;
- 2 personnes relevant pour leur prise en charge du département du Val-de-Marne (94) ;
- 1 personne relevant pour sa prise en charge du département des Hauts-de-Seine (92).
- 1 personne relevant pour sa prise en charge du département de Seine-Saint-Denis (93).
- 1 personne que nous hébergeons à Paris relevant pour sa prise en charge du département du Val-d'Oise (95) jusqu'au 30 septembre et de Paris à partir du 1^{er} octobre⁽¹⁾.

2.1 Evolution de l'effectif (sorties, admissions).

L'effectif d'utilisateurs au 1^{er} janvier 2013 s'élevait à 49 personnes. Une admission supplémentaire a eu lieu en mars faisant passer le nombre d'utilisateurs à 50. A partir de juillet et jusqu'en décembre, 6 fins de prise en charge ont eu lieu, pendant que 2 nouveaux adhérents étaient admis.

Les sorties: 6 fins de prise en charge ont eu lieu en 2013.

Le nombre de fins d'accompagnement en 2013 a été plus élevé que celui que nous attendions. Parmi les personnes qui ont souhaité interrompre leur prise en charge, 3 étaient accompagnées par notre service depuis moins de 3 ans et avaient 25 ans ou moins.

Ces jeunes personnes avaient été admises il y a peu de temps, et leur problématique était celle de l'insertion professionnelle. Nous les avons aidées à s'orienter vers une section d'adaptation spécialisée pour 2 d'entre elles. Cette première étape franchie, il est apparu que l'accompagnement n'était plus nécessaire. La 3^{ème} personne que nous avons aidée à s'insérer, a intégré un Esat. Malheureusement des difficultés de comportement ne lui ont pas permis de s'y maintenir. Nous avons dû interrompre également notre accompagnement après en avoir informé sa famille, car cette personne ne répondait plus à nos appels.

(1): Le 95 a fait valoir une décision récente du conseil d'État (n°348 292) qui stipule que l'hébergement proposé à une personne dans le cadre de son suivi en SAVS est acquisitif de domicile de secours.

Les 3 autres personnes dont l'accompagnement s'est arrêté également en 2013, étaient prises en charge depuis plus longtemps.

Une personne, que nous accompagnions depuis 6 années et que nous avons aidée à s'autonomiser sur le plan du logement, a souhaité interrompre son accompagnement. Cette personne venu du Foyer Plein Ciel a bénéficié de tout le parcours d'autonomisation que nous pouvons proposer: Appartement partagé pendant 2 années, studio associatif 2 années et 2 années d'accompagnement après son relogement. Elle fréquente encore aujourd'hui notre association, dont elle est restée adhérente et sollicite encore ponctuellement la conseillère en économie sociale et familiale du service.

Une autre personne a souhaité arrêter son accompagnement après 3 ans et 6 mois qui l'ont aidée à reprendre une vie sociale. Elle reste également adhérente et fréquente régulièrement nos activités du samedi.

Enfin, la dernière personne dont l'accompagnement s'est arrêté en 2013, est celle dont nous avons parlé plus haut. Après avoir brutalement été conduite à quitter le domicile conjugal, cette personne a souhaité bénéficier d'une prise en charge en foyer. Nous avons finalement réussi à l'orienter vers le Foyer Monténégro de L'Apajh, après qu'un autre foyer soit revenu sur sa décision de l'admettre. Ce fut une année difficile pour cette adhérente à qui nous sommes heureux d'avoir pu proposer un hébergement temporaire dans l'attente de la réalisation de son projet. Elle fréquente encore assidument nos activités collectives.

La durée moyenne de prise en charge des "sortants" en 2013 était de **4 ans ½** et leur âge moyen de **36 ans**.

Les admissions : 3 nouveaux usagers en 2013. Nous avons reçu 16 personnes en 1^{er} entretien.

1 personne rencontrée en 2012 & admise en 2013		
<u>16</u> personnes reçues en 2013	7 personnes correspondant aux critères d'admission.	2 personnes admises
		4 personnes en formule "découverte".
		1 personne non satisfaite par la formule "découverte" & donc non admise faute de places disponibles.
	5 personnes ne présentant pas un projet ou un handicap compatible avec notre service	1 personne réorientée vers la SAS B.Wybo
		2 personnes nécessitant un relogement mais pas un accompagnement éducatif.
		2 personnes prises en charge dans un autre établissement et dont le projet de réorientation n'est pas encore "mûr".
	4 personnes n'ont pas donné suite au 1 ^{er} entretien.	

Un nouvel adhérent que nous avons rencontré en novembre 2012 et qui était hébergé au **foyer Plein Ciel** a été admis en mai 2013 après une période d'essai de 2 mois. Ce Monsieur âgé de 37 ans souhaitait faire l'expérience d'une vie plus autonome. Nous avons pu lui permettre de faire un essai de 15 jours dans un de nos appartements partagés. Malgré le fait qu'il soit bien peu habitué à réaliser les tâches domestiques seul, comme beaucoup de postulants venant de foyer, ce monsieur a fait preuve d'une grande motivation pour acquérir l'essentiel des compétences nécessaires pour se faire à manger et ainsi pouvoir profiter du cadre plus autonome que nous proposons.

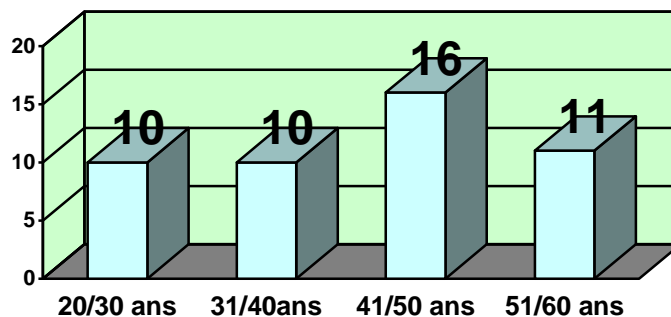
Les 2 autres personnes admises en 2013, sont 2 hommes âgés de 46 ans au moment de leur admission qui travaillent tous deux en Esat. L'un a été orienté vers nous par son Esat (Viala), l'autre par le Saipph de l'Élan Retrouvé. Ces 2 personnes n'ont pas le même niveau d'autonomie: l'une vit chez ses parents, l'autre est locataire de son propre studio, pourtant leur demande d'accompagnement est motivée par le même besoin d'émancipation par rapport aux figures parentales et par la nécessité de rompre l'isolement dans lequel ils se trouvent.

L'âge moyen des 3 "**entrants**" de 2013 est de 43 ans.

Comme l'année passée, nous avons proposé aux personnes dont le projet et le handicap correspondent à l'accompagnement que nous proposons, d'attendre qu'une place se libère, dans le cadre d'une période de découverte. Ainsi plutôt que de conserver leur nom sur une liste d'attente, nous proposons à ces personnes de venir régulièrement dans nos permanences afin de mieux connaître notre service et ses usagers. Forts de l'expérience de 2012, année pendant laquelle nous avons proposé cette période de découverte à 10 personnes alors que bien peu s'en étaient réellement saisies, nous avons préféré cette année la proposer à un moins grand nombre de personne (5). Mais nous avons tenté de mieux encadrer cette période de découverte en donnant des rendez-vous réguliers à ces personnes afin qu'elles se sentent plus attendues et mieux intégrées, alors même que leur accompagnement n'a pas encore commencé. Ainsi 4 personnes à qui nous avons proposé cette formule en 2013, fréquentaient encore assidûment nos permanences début 2014.

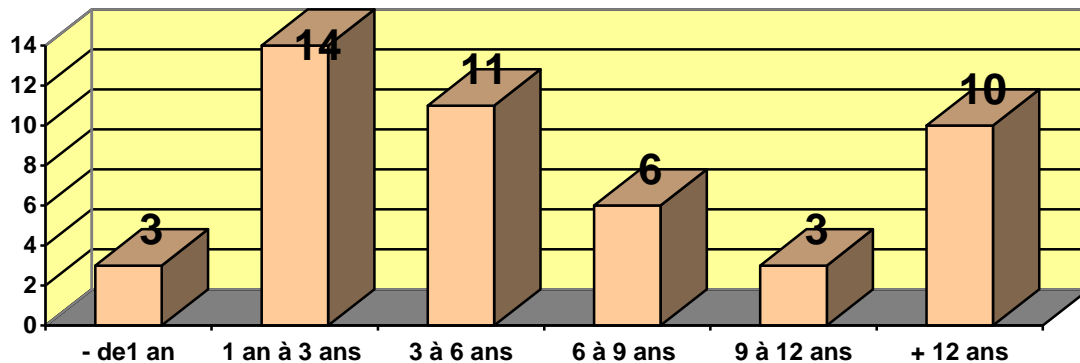
2.2 Caractéristiques de l'effectif en 2013.

Au 31/12/2013, le SAVS Didot accompagnait **47 personnes** dont l'âge moyen était de **42 ans**. Les tranches d'âge se répartissent ainsi :



Parmi les 52 personnes accompagnées en 2013, on dénombre **27 femmes** et **25 hommes**.

La durée moyenne de l'accompagnement des usagers présents au 31/12/2012 est de **7 ans** et se répartit ainsi :



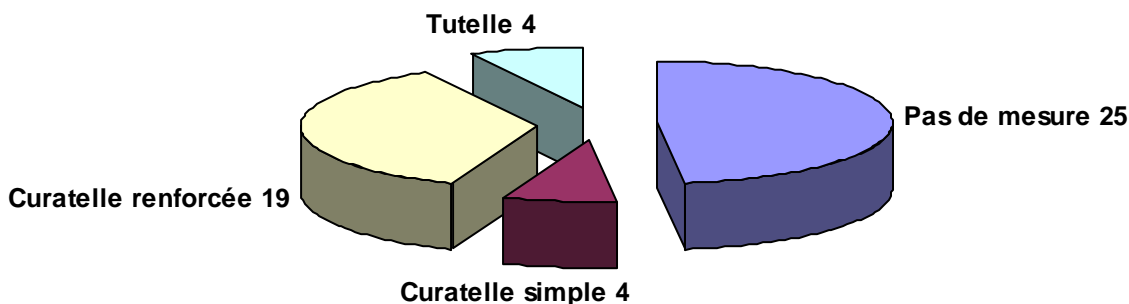
La durée moyenne de prise en charge progresse logiquement d'une année par rapport à 2012.

Nous sommes toujours aussi préoccupés par le devenir des personnes que nous accompagnons depuis plus de douze ans. Elles sont au nombre de 10, dont 7 ont au moins 50 ans, et si la plupart sont encore en bonne santé, des questions se posent pour le maintien de leur autonomie dans les années qui viennent:

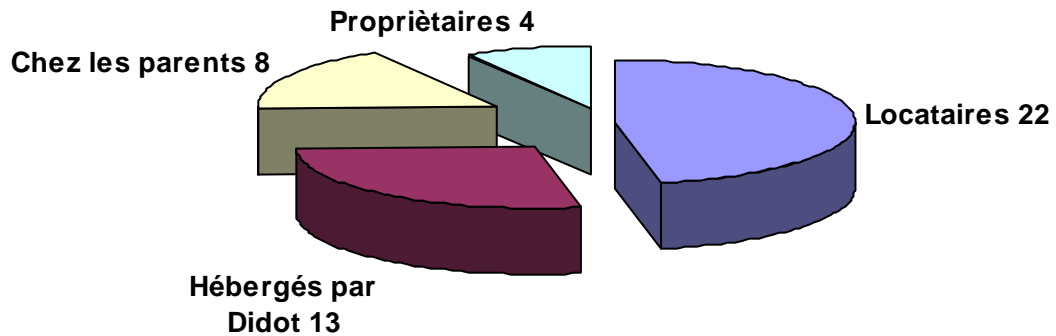
- quelles activités et souvent quel lien social pourront-elles conserver à l'âge de la retraite (entre 55 ans et 60 ans) ?
- quel établissement pourra prendre le relais du Savs auprès de ces personnes, souvent très isolées?
- quelles solutions trouver pour les personnes qui perdent en autonomie et pour lesquelles le maintien à domicile devient dangereux malgré l'intervention de différents professionnels ?

Pour répondre à ces questions nous tentons de trouver des solutions au cas par cas, en anticipant au maximum à l'avance. Ainsi, nous avons prévu l'orientation d'un adhérent âgé de 57 ans vers le foyer de vie de l'association des Amis de Pénélope qui ouvrira en 2015. Il est nécessaire de se tenir informés des projets d'ouverture des structures destinées à l'accueil de personnes âgées et handicapées car les établissements existants sont souvent complets.

En ce qui concerne **l'autonomie dans la gestion budgétaire**, nos usagers se répartissent comme suit :

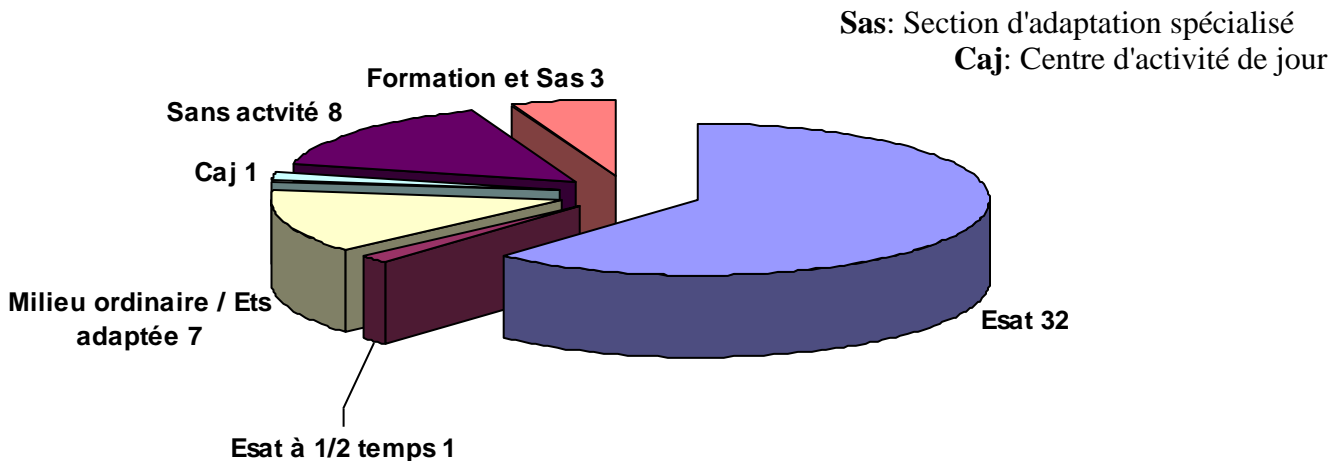


Les 47 personnes accompagnées au 31/12/2013 ont des **situations vis-à-vis du logement** différentes :



Il est à noter qu'une place était vacante dans un de nos appartements à la fin de l'année 2013; elle a été pourvue au 1^{er} trimestre 2014. Comme en 2012 une personne que nous hébergions a été relogée et est devenue locataire d'un appartement de 2 pièces dans le 14^{ème} arrondissement, auprès du bailleur social Paris-Habitat. Une seconde personne que nous avons relogée il ya 3 ans, a pu avec notre aide se voir attribuer un nouveau logement social, suite à l'impossibilité de vivre dans celui qui lui avait été initialement octroyé.

Les situations en matière d'emploi des personnes accompagnées en 2013 se répartissent comme suit :



En 2013, les usagers de notre service travaillaient pour près des 2/3 en **établissement d'aide par le travail** à Paris ou en proche banlieue.

Deux adhérents ont trouvé du travail en milieu ordinaire en 2013. L'un deux cherchait depuis longtemps un emploi et y est parvenu grâce à Cap Emploi, l'autre personne travaillait à l'Esat Berthier et grâce aux nombreux détachements en entreprise qui lui ont été proposé, il a pu intégrer le Café Mollien du Louvre en tant que serveur.

Malheureusement le nombre de personne sans activité a également augmenté en 2013. Ainsi une jeune personne qui a achevé sa formation d'auxiliaire de vie avec l'espoir de trouver un travail en milieu ordinaire n'y pas encore parvenue. Plus inquiétante est la situation des 2 autres personnes qui suite à des difficultés psychique pour l'une et à un accident pour l'autre se retrouvent à avoir besoin de soins. Elles sont prises en charge dans des établissements médicaux. Nous continuons néanmoins notre travail d'accompagnement pour prévoir leur sortie.

Une autre personne a, quant à elle, pu intégrer l'Esat des Beaux Arts après plusieurs années de préparation à la Sas B.Wybo.

3 LES ACTIONS DU SERVICE EN 2013

Chaque usager est un cas particulier, son intégration sociale nécessite généralement des actions personnalisées de la part de l'équipe dans les domaines suivants :

- soutien administratif (compréhension des textes, exercice des droits et devoirs) ;
- aide à la gestion du budget ;
- participation à la recherche ou au maintien au niveau de l'emploi ;
- pour ceux qui peuvent y accéder financièrement et psychologiquement, aide à l'obtention d'un logement individuel ;
- apport de conseils en hygiène alimentaire ou corporelle à certains ;
- enfin, aide au lien social pour sortir de l'isolement.

D'autre part, notre service propose chaque soir à ses adhérents une permanence d'accueil de 17h à 19h et chaque samedi un repas suivi d'une activité de 11h à 17h.

3.1 L'accompagnement individuel.

Chaque usager rencontre son référent éducatif lors de rendez-vous réguliers à raison d'un à trois par mois. Ceux-ci ont lieu au siège du service et au domicile de la personne si elle le souhaite. En fonction des besoins de la personne, les rencontres peuvent également prendre la forme d'accompagnements (médicaux, courses, démarches administratives, etc.).

Chaque personne a un parcours différent et des besoins spécifiques. De ce fait, l'accompagnement proposé par le service est adapté à chacun. Toutefois, et bien qu'ils soient conçus différemment suivant les personnes, de nombreux soutiens sont nécessaires dans des domaines tels que les démarches administratives, l'aide à la gestion du budget, les suivis médicaux, l'obtention ou l'aide au maintien dans un logement, etc.

Lorsque l'usager a un représentant légal, celui-ci est un interlocuteur incontournable pour le service. En effet, son assentiment au projet individuel d'accompagnement de son protégé est toujours recherché et dans bien des cas nécessaire. Ce partenaire privilégié est fréquemment sollicité par l'usager et son référent éducatif (organisation des vacances, aménagement du logement, démarches administratives, etc.). Le référent éducatif peut être amené à accompagner l'usager pour rencontrer son représentant légal.

Avec l'accord de l'usager, un travail de partenariat peut également avoir lieu avec les différents services médico-sociaux qui l'accueillent, tels que les CMP, les ESAT, les CAJ, etc. Ce travail se traduit par des échanges téléphoniques et écrits ainsi que par des rencontres ponctuelles.

L'usager peut prendre contact avec le Service par téléphone pour poser des questions, prendre des rendez-vous, répondre à un besoin de communiquer, briser sa solitude ou faire part de ses angoisses. Un répondeur est à sa disposition en dehors des temps de présence (10h / 19h du lundi au vendredi et 10h /17h le samedi).

Chaque année, le projet individuel d'accompagnement est réexaminé dans le cadre du bilan annuel d'adhésion, à l'occasion d'un entretien qui réunit la personne accueillie, son éducateur référent et le responsable du service. Cela permet de faire le point sur l'année écoulée et sur les changements importants survenus dans la vie de la personne. Le projet d'accompagnement défini l'année précédente a-t-il été mis en place ? Qu'est-ce qui a réussi ? Quelles difficultés ont été rencontrées ?

Au regard du chemin parcouru, la personne est amenée à s'exprimer sur son besoin et son de renouveler désir ou non son adhésion. Si la personne choisit de continuer son suivi éducatif, son projet individuel d'accompagnement est redéfini pour une année. En cas de besoin, sur proposition du service ou à la demande de l'usager, le bilan annuel d'adhésion peut être avancé.

Modalités de l'accompagnement individuel en 2013 (moyennes par semaine)

Appels téléphoniques des usagers	12
Entretiens dans nos locaux avec les usagers	16
Visites au domicile des usagers	11
Accompagnements des usagers pour une démarche à l'extérieur	4

3.2 Suivi administratif et social.

L'accompagnement administratif des usagers vise à leur autonomie personnelle et sociale. Celui-ci est plus particulièrement dévolu à la conseillère en économie sociale et familiale (Cesf) qui intervient à mi-temps les lundis, mardis et vendredis, dans le service.

Ses missions sont multiples :

- La Cesf renseigne par téléphone les personnes qui s'interrogent sur le fonctionnement du service et fixe si besoin des rendez-vous de 1^{er} accueil ou bien réoriente les personnes. Elle rencontre avec le responsable du service les personnes qui s'adressent au SAVS pour éventuellement postuler à un accompagnement. Elle recueille des informations sur le parcours de vie, le parcours scolaire, le parcours professionnel des personnes tout en les questionnant sur leurs capacités d'autonomie dans les activités essentielles de la vie quotidienne. Elle est attentive aux attentes exprimées par les personnes. Si ces dernières le souhaitent, elle fait une présentation de leur situation et de leurs attentes en réunion d'équipe. Un second entretien avec un éducateur a alors lieu.
- Elle veille à toujours tenir à jour les notifications d'orientation en SAVS des adhérents. Elle sollicite les éducateurs 8 mois avant l'échéance afin qu'ils complètent avec l'adhérent le dossier et y joignent les justificatifs nécessaires. C'est ensuite elle qui le transmet en main propre aux agents évaluateurs ou aux agents de l'accueil de la MDPH, qu'elle rencontre donc régulièrement. Ces rencontres sont également l'occasion de faire le point sur d'éventuelles nouvelles procédures de suivi des demandes, que la professionnelle retransmet ensuite à l'équipe.
- Elle est également une veille en ce qui concerne les demandes de logement social des adhérents hébergés par le service. Chaque année, environ un mois avant la date anniversaire de la première demande, elle sollicite l'éducateur ou bien complète avec l'adhérent le dossier de renouvellement de la demande de logement social. Cela représente, chaque année, 14 demandes. Lorsqu'un adhérent intègre un logement, elle l'aide dans la demande d'APL.
- Lorsqu'un adhérent hébergé est prêt à avoir son propre logement, elle l'accompagne dans la création de deux dossiers : Dalo (droit au logement opposable) et des accords collectifs départementaux pour le relogement des publics prioritaires, qui permettent une accélération de l'obtention d'un logement social. Deux personnes ont vu aboutir leur demande en 2013.
- La Cesf peut être sollicitée par les adhérents étant en « formule club », c'est-à-dire ayant terminé leur accompagnement par le service, mais qui restent adhérents à notre association et peuvent encore avoir des demandes ponctuelles : compréhension d'un document administratif, soutien dans l'organisation des vacances, ... En 2013, elle a été sollicitée en moyenne 4 demandes par trimestre.

- La Cesf tient une permanence hebdomadaire et anime une réunion mensuelle, pendant laquelle les adhérents peuvent s'exprimer sur le fonctionnement du service, ils posent ainsi des questions sur les prochaines sorties, l'arrivée des prochains stagiaires, ou bien des questions concernant le matériel du service. Certaines questions peuvent être reprises au CVS. Lors de ces réunions mensuelles, certaines questions reviennent régulièrement et nécessite que la Cesf organise des actions collectives sur les thèmes qui les questionnent. Ainsi en 2013, une action collective sur la sexualité a été mise en place, en faisant intervenir une personne du Centre régional d'information et de prévention du sida (Crips) d'Ile de France.

3.3 Les activités collectives et la vie associative.

Cet aspect de notre activité fût particulièrement riche en cette année 2013, qui marquait **les 30 ans d'existence de notre association.**

Dés le début de l'année nous avons mobilisé l'ensemble des adhérents, afin que chacun participe à la préparation de la fête que nous avons décidé d'organiser **le 7 juin 2013.**

Ainsi un numéro spécial du journal de l'association "**Didot, dis donc**" ([Téléchargement ici](#)) fût rédigé par un groupe d'adhérents encadré par un éducateur. Ce fût l'occasion d'inviter la première responsable du service, Mme Françoise Caillard qui est venue bien volontiers répondre aux questions des adhérents sur la naissance du service qui vit le jour en 1987, quatre années après celle de l'association.

Nous avons également eu l'idée de réaliser un petit film pour présenter ce qu'était devenue l'association aujourd'hui. Nous avons fait appel à Mme Dodine Herry-Grimaldi réalisatrice de reportage qui est venue tourner quelques images lors d'une permanence d'accueil, d'un repas dans un appartement partagé et lors de la soirée Karaoké organisée pour fêter la nouvelle année. Ce film de 15 minutes fût projeté lors de la fête du 7 juin et reçu un très bon accueil du public. Une version courte est disponible sur Internet ([Cliquer ici pour le visionner](#)).

Tous les adhérents ont pu également participer à décorer "l'arbre des 30 ans" qui était également présenté lors de la fête du 7 juin. Chacun pu ainsi y inscrire un mot ou une phrase qui symbolise pour eux l'association à laquelle ils adhèrent.

La fête du 7 juin fût un grand moment qui réunit plus de 80 personnes à la Maison des associations du 15^{ème} arrondissement, adhérents, anciens adhérents, salariés, anciens salariés, membres du Conseil d'administration, et partenaires. Nous remercions tout particulièrement, M. Mamula chargé de notre établissement à la Dases qui prit la peine de venir nous rendre visite pour l'occasion. Tour à tour, le président de l'association le président du CVS et Mme Caillard première responsable du service, prirent la parole pour évoqué les années passées mais aussi l'avenir de notre association. Vous pouvez retrouver les photos de ce bon moment en [cliquant ici](#).

Ce moment exceptionnel a contribué à dynamiser la vie collective de notre service et la fréquentation moyenne des permanences en 2013 a été de **30 personnes par semaine**, et nous nous félicitons de cette augmentation sensible par rapport à 2012 (+7%).

Soulignons également le vif intérêt que les adhérents ont manifesté pour les activités proposées le **samedi**. Ces moments réunissent un petit groupe d'adhérents qui font les courses, préparent et partagent un repas. La suite de la journée est consacrée à des activités diverses, parfois à l'intérieur ou parfois à l'extérieur afin de s'adapter aux possibilités de chacun.

Afin d'inciter tous les adhérents à participer à ces samedi et en particuliers ceux qui sont isolés et n'y participent pas spontanément, nous envoyons le programme des activités proposées tous les trimestres à l'ensemble des adhérents. Cela nous demande d'avoir de l'imagination et de varier les activités proposées. Cela a eu des effets positifs sur la fréquentation de ces samedis en 2013, durant lesquels nous avons accueillis **6 personnes** en moyenne contre 5 en 2012.

Ainsi les samedis aux ateliers du Louvre rencontrent toujours un grand succès, mais les sorties au musée, les spectacles, ou les après midi jeux de société ont également mobilisé les adhérents.

Il est à souligner également la naissance en 2013 d'une nouvelle activité: **L'atelier informatique**. A partir de l'observation des besoins de nos adhérents, M. Navaron stagiaire éducateur présent dans le service toute l'année, a mis en place, à partir de juin, un atelier, permettant aux adhérents d'apprendre à maîtriser des outils informatiques (PC, Tablette, Smartphone). Cet atelier qui a lieu le vendredi de 16h à 19h pris le nom de "Cyber Didot". Il connu rapidement un franc succès, si bien qu'il paraissait dommage de l'interrompre à la fin du stage de M. Navaron. Fort heureusement il proposa de continuer de l'animer au-delà de son stage d'une façon bénévole. Nous pourrons compter sur lui jusqu'à juin 2014.

Le **Conseil de la Vie Sociale** s'est réuni 3 fois en 2013, ces conseils ont permis d'associer tout au long de l'année les représentants des usagers et ceux du Conseil d'administration à la préparation des festivités pour les 30 ans de l'association. Ce conseil sera renouvelé en 2014.

Enfin, les adhérents ont pu participer aux moments forts de l'association et du Service :

- la fête annuelle en janvier, qui a pris place cette année dans le restaurant pour un **dîner Karaoké**: 33 participants ;
- une sortie en juin organisée au **Château de Vincennes**: 14 participants ;
- **La fête des 30 ans** de l'association: 80 personnes présentes à la Maison des associations du XV.
- enfin, un **voyage à Londres** pour 12 adhérents et 3 membres de l'équipe pour les accompagner. Ce voyage un peu exceptionnel a permis à nos adhérents de prendre l'Eurostar et de visiter Londres pendant 2 jours. Les photos de ce périple sont disponibles en [cliquant ici](#).

4 ELEMENTS DU BUDGET.

Le SAVS Didot Accompagnement fonctionne avec un budget annuel d'environ 350 000 euros. Les dépenses de personnel représentent plus de 82 % de cette enveloppe, le reste se répartissant entre l'exploitation courante (un peu plus de 7 %) et les dépenses liées aux biens meubles et immeubles (un peu plus de 10 %).

4.1 Compte administratif 2013 présenté à la DASES

Nature dépense	Compte administratif 2013 (projet en €)	
	Montant	Pourcentage
Groupe I : Exploitation courante	24 905	7.2
Groupe II : Dépenses de personnel	287 561	82.7
Groupe III : Dépenses relatives à la structure	35 078	10.1
Total	347 544	100

4.2 Budget 2014 approuvé

Nature dépense	Budget 2014 (en €)	
	Montant	Pourcentage
Groupe I : Exploitation courante	23 309	6.6
Groupe II : Dépenses de personnel	283 095	81
Groupe III : Dépenses relatives à la structure	43 373	12.4
Total	349 777	100

CONCLUSION & PERSPECTIVES.

Notre service et l'association dont il dépend ont connu une année forte en 2013. Année durant laquelle nous avons saisi l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la création de l'association pour nous rassembler et donner à voir ce que nous étions devenus. Le cheminement de notre association n'a rien de spectaculaire, nous n'avons pas triplé le nombre d'utilisateurs ou créé de nouveaux services pour se développer et croître comme d'autres associations ont pu le faire. Néanmoins nous pouvons être fiers après 30 années d'existence d'être restés fidèles à nos valeurs du départ, d'avoir mûri un savoir faire permettant à notre action d'être toujours aussi pertinente aujourd'hui. Nous pouvons nous enorgueillir d'avoir permis à des dizaines de personnes d'accéder à l'indépendance à laquelle elles aspiraient malgré leur handicap.

Fort de cette maturité nous aborderons très sereinement en 2014, l'expertise nécessaire à l'évaluation de notre service par un cabinet extérieur, que nous devons faire réaliser avant la fin de l'année.

Nous réfléchissons également à l'opportunité d'installer notre service dans de nouveaux locaux d'accueil afin d'être en mesure de recevoir nos adhérents avec plus de place et de confort et pouvoir ainsi redonner à nos locaux actuels leur destination première: loger des personnes en situation de handicap pour qu'il y fassent l'expérience d'une vie autonome.